



Méprisés mais médaillés ! Trop c'est trop !

**Donnons à la Direction générale la réponse qu'elle mérite :
Tous en grève le 4 octobre !**

Faisons amende honorable : nous n'y avons d'abord pas cru. Trop grotesque, trop aberrant, trop détestable ! A tel point que nous avons pris l'attache de la Direction générale pour savoir s'il pouvait s'agir d'un canular.

Hé bien non ! L'impensable a bien été pensé dans les laboratoires stratégiques de la Direction générale des impôts : la médaille DGI, c'est vrai ! La note du Directeur général (que vous trouverez en fac-similé au verso) célébrant sa naissance et faisant son apologie, c'est vrai !

Que M. Parent et ses équipes en soient rendus à ces extrémités en dit long sur leur conviction d'avoir réussi à convertir les agents à leurs thèses. C'est déjà ce qui émergeait de l'avant projet de contrat de performances avec la célébration des valeurs DGI : une démarche empreinte de la volonté de ligoter les agents aux conceptions régressives du service public.

Avec l'avènement de la " breloque DGI ", un cap supplémentaire est franchi, illustré par les motivations clairement affichées dans l'annexe jointe à la note : " récompenser les contributions exceptionnelles ", " motiver avec équité ", " créer une culture où l'on sait dire merci ", " fêter les réussites ", " célébrer nos valeurs et celles du service public ", " communiquer sur nos engagements et leur respect ".

On croit rêver !

Convaincue d'avoir réussi à substituer la culture de performance et de compétition individuelle à celle du service public, convaincue que les agents sont mûrs aujourd'hui pour accepter n'importe quel " outil de reconnaissance supplémentaire ", la Direction générale à recours à un procédé qui, sous couvert de pseudo modernité, a toute sa place au panthéon poussiéreux du paternalisme patronal.

Après l'attribution discriminante de la prime d'intéressement (alors que la DGCP a fait le choix d'une répartition identique pour tout ses agents), la médaille DGI est sûrement pour le Directeur général la cerise sur le gâteau. Pour le SNADGI-CGT et les agents, elle ressemble surtout à la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

Alors que la direction mène les réformes régressives à la hussarde, qu'elle refuse toute négociation sur leur contenu et sur les revendications des personnels - salaires, emplois, conditions de travail, droits et garanties - elle trouve temps et moyens pour se livrer à cette triste opération !

Trop, c'est vraiment trop ! Ce n'est pas la médaille DGI qui fera le quotidien des agents mais elle imprime une conception qui prend le parfait contre pied de leurs attentes.

Le SNADGI-CGT invite ses sections à prendre, dans l'unité et avec les agents, toutes initiatives marquant leur condamnation de ce procédé. Il appelle les agents à donner la réponse qu'elle mérite à la Direction générale, au travers de l'expression de leurs revendications et de leur engagement massif dans la grève du 4 octobre.

Paris, le 21 septembre 2005

Dossier suivi par : M. Jean-François BOURHIS
T : 01.53.18.03.044
F : 01.53.18.95.33
jean-francois.bourhis@dgi.finances.gouv.fr
CD05-10025

NOTE POUR
Madame et Messieurs les délégués
Mesdames et Messieurs les directeurs

OBJET : Création d'une " médaille DGI ".
P.J. : - Modèle de fiche de proposition pour la "médaille DGI"
- Fiche de présentation de la "médaille DGI"

Il a été décidé de se doter d'un outil de reconnaissance supplémentaire sous la forme d'une médaille de la DGI qui s'inscrira dans le cadre des valeurs auxquelles nous sommes attachés.

1. Les bénéficiaires :

Il s'agira d'agents particulièrement méritants sans distinction de grade ou d'ancienneté qui se sont particulièrement distingués.

Il pourrait s'agir par exemple :

- d'agents qui se sont distingués dans l'exercice de leurs fonctions ;
- d'agents qui ont joué un rôle particulier dans la réussite de réformes ;

-d'agents qui se sont signalés par leur courage lors d'un événement exceptionnel ou de situation particulière.

Principalement destinée aux cadres et agents de la DGI, la "médaille DGI" pourra aussi être remise à certaines personnalités extérieures à notre administration afin de souligner une collaboration exemplaire sur le plan local ou national.

Une fiche de présentation de la "médaille DGI" est jointe en annexe.

2. Les modalités de proposition et d'attribution des "médailles DGI" :

Mesdames et Messieurs les délégués et directeurs sont donc invités à transmettre, tout au long de l'année, leurs propositions pour cette "médaille DGI" () à la Mission 4 D au moyen d'une fiche (cf. modèle ci joint). Les décisions du directeur général d'attribution des "médailles DGI" seront ensuite rapidement portées à leur connaissance par l'administration centrale.

Pour 2005, les attributions des premiers agents bénéficiaires de la "médaille DGI" pourraient intervenir en fin d'année. Pour cette première attribution, les fiches de proposition doivent parvenir à la mission 4 D avant le 21 octobre 2005.

La "médaille DGI" doit devenir un des instruments permettant de reconnaître les engagements professionnels exemplaires. Sa remise doit être l'occasion d'un moment convivial partagé avec les cadres et les agents sur les valeurs fortes de notre administration et/ou les actions entreprises par la DGI.

Je remercie Mesdames et Messieurs les Directeurs de leur attention à ce dispositif. Un bilan à l'issue de la première année sera effectué.

Le directeur général des impôts,

Bruno Parent

() La médaille, de couleur bronze florentin et exposée dans un écrin bleu estampillé " Monnaie de Paris ", sera adressée à la DSF concernée et accompagnée d'une lettre de félicitations du directeur général, lorsqu'il ne la remet pas lui-même. Représentant le logo et le nom de la DGI sur la face, elle sera gravée sur le revers du nom et du prénom du récipiendaire ainsi que de l'année d'attribution. Le coût de sa fabrication et les frais de son expédition seront pris en charge par le service central.



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES RESSOURCES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
MISSION 4D



MÉDAILLE DGI

1- Objet :

Distinguer les agents qui contribuent tout particulièrement à la réussite de la direction générale des impôts.
Tous les services, tous les agents et toutes les activités de la direction générale des impôts sont concernés.

2 - Objectifs :

La " médaille DGI " a pour objectifs de :

- Récompenser les contributions exceptionnelles
 - Créer une culture où l'on sait dire Merci
 - Célébrer nos valeurs et celles du service public
 - Motiver avec équité
 - Fêter les réussites
 - Communiquer sur nos engagements et leur respect
- Elle permet d'encourager un certain nombre d'attitudes et de qualités :
- Responsabilité
 - Esprit d'équipe
 - Prise de risques
 - Sens de l'amélioration constante du service
 - Esprit d'initiative
 - Exemplarité
 - Engagement personnel
 - Courage
 - Sens de l'usager
 - Efficacité
 - Rapidité
 - Dévouement

3 - Démarche :

- Possibilité d'associer l'équipe de direction, ou les chefs de service directs, aux propositions de distinctions
- Propositions à transmettre à la direction générale avec un délai court depuis la contribution à l'origine de la proposition
- Célébrer en public les récompenses afin qu'elles servent d'exemple et soient une occasion conviviale de communiquer avec les agents sur les valeurs ou les actions de la DGI (remises de la médaille et de la lettre de félicitations du directeur général)

4 - La "médaille DGI" et les distinctions honorifiques :

La " médaille DGI " est un instrument purement interne qui n'a pas vocation à se substituer aux distinctions honorifiques. Ces dernières sont attribuées dans le respect de conditions strictes d'âge, d'ancienneté de service ou tenant à la nature des mérites (cf note BALF de recensement des propositions de distinctions honorifiques).

